

L'ESS ET L'ENTREPRISE

L'utilisation de la notion d'entreprise pour qualifier les structures de l'ESS est récente. Historiquement on a parlé d'associationnisme ouvrier (avec des statuts divers, notamment de sociétés en commandite au XIX^{ème} siècle), d'institutions (coopératives, mutuelles, et associations gestionnaires, dans le sillage des politiques publiques); puis avec l'autonomisation économique croissante par l'ouverture à la concurrence de nombreuses activités (de la mutualité à l'aide à domicile), le terme d'entreprises d'ESS s'est imposé.

Il reste controversé à la fois par les acteurs et par les économistes : par des associations d'action sociale ou citoyennes qui craignent que, derrière cette dénomination, se profile une injonction à la marchandisation de leurs activités et de leur fonctionnement (à l'inverse, les coopératives ont surinvesti cette notion, n'hésitant pas à se présenter comme "des entreprises comme les autres", voire des "entreprises lucratives"); par les économistes qui renvoient le plus souvent les associations au statut "d'organisations" en mettant l'accent sur le jeu des acteurs plus que sur la nature de l'activité, non réductible à l'activité marchande du fait de la pluralité des sources de financement.

Juridiquement le statut d'entreprise n'existe pas en France (voir les débats animés par B. Segrestin). On le confond le plus souvent avec celui de la société (de capitaux) jugée comme la forme économique la plus efficace, ce qui explique soit les craintes soit les attraits qui entourent la notion.

Pour rendre compte de l'entreprise d'ESS au sens large et non restrictif, il convient de se référer à J. B Say et à la fonction de Cobb-Douglas. Une entreprise (du mot entreprendre) est la manière d'opérer la combinaison productive des facteurs de production afin de produire un bien ou un service nouveau. Dans ce sens, les structures d'ESS sont bien des entreprises, même si leur combinaison productive, leurs facteurs de production, ainsi que les biens et services produits sont spécifiques. De plus l'entreprise d'ESS n'est pas forcément insérée dans des marchés (pour l'achat des facteurs de production ou la vente des produits).

Les facteurs de production

Le travail (plutôt que l'emploi) ne se réduit pas à la vente d'un temps de travail (ou de la force de travail); il prend des formes multiples (bénévolat, volontariat, entrepreneuriat-salarié...) qui

intègrent d'une part une dose d'engagement (et pas seulement la subordination) et n'obéit pas forcément aux règles dominantes de recrutement, rémunération... sur le marché du travail.

L'argent (plutôt que le capital) obéit également à des motivations et règles spécifiques : il est vu comme moyen de développer l'activité plus que comme finalité d'enrichissement personnel, du fait de comportements altruistes, de modes d'échange basés sur la réciprocité, de pratiques de redistribution volontaire ou obligatoire..... sous forme de dons, cotisations, subventions, participations.... Il ne vise donc pas non plus la simple prestation de services anonymes.

Le progrès technique est le plus souvent remplacé par l'innovation sociale : innovation d'activité, de processus ou d'organisation.

La combinaison productive : elle est conduite, non pas par un entrepreneur individuel, mais par un entrepreneuriat collectif (voire par une conjonction de parties prenantes, et une gouvernance démocratique); elle obéit à des motivations de long terme et pas seulement de court terme; elle recherche une relation et un service de qualité plus que la productivité, l'efficience plus que l'efficacité.

Coopération et intercoopération La nature de l'échange ne suit pas forcément "le prix du marché" : gratuité, échange en nature, à un prix négocié (tarifs); il ne s'inscrit pas forcément dans la concurrence mais aussi dans la coopération (circuits courts avec coopération entre producteurs et consommateurs sous forme d'avances de trésorerie, de paniers contraints, de travail partagé...),..... La distinction entre production marchande et production non marchande est souvent non pertinente; de nombreuses entreprises mixent des activités marchandes et non marchandes; on peut opérer sur le marché sans obéir aux règles du marché (en les transformant).

Les statuts juridiques des entreprises de l'ESS

Ils sont divers :

les associations d'ESS sont celles qui ont une activité économique : en France (contrairement à d'autres pays européens), on ne distingue pas juridiquement les associations selon la nature de leur activité; elles sont toutes régies par la loi de 1901; le fisc se charge par contre d'identifier les associations fiscalisées (instruction fiscale de 1998 et règles des 3P : produit, public, publicité) voire les associations "lucratives".

Les coopératives sont soumises au droit commercial (comme sociétés) et régies par la grande loi générale de 1947; mais elles sont divisées en plusieurs statuts particuliers en fonction de la nature des sociétaires, éventuellement de l'activité :

www.ressources.fr

Auteure : Danièle DEMOUSTIER, janvier 2016

Coopératives agricoles et CUMA sont des coopératives de travailleurs indépendants, comme les coopératives de commerçants, de pêcheurs et de transporteurs;

Coopératives de salariés :

Les SCOP, dont celles d'entrepreneurs-salariés : les Coopératives d'Activité et d'Emploi;

Coopératives d'usagers : consommateurs ou épargnants...

Depuis 2001, un nouveau statut permet de réunir plusieurs types de sociétaires : les **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif** qui doivent avoir au moins des salariés (ou producteurs) et des bénéficiaires parmi leurs sociétaires;

Les mutuelles, jadis séparées entre mutuelles de santé régies par le code de la mutualité, protégeant les personnes, et mutuelles d'assurance, régies par le code des assurances, protégeant les biens.

Depuis une dizaine d'années, la banque assurance conduit **les coopératives bancaires** à offrir des services d'assurance, alors que l'assurance des personnes et des biens tend à se confondre avec la marchandisation de la santé.

Les fondations ont un statut particulier, puisqu'elles sont constituées par un patrimoine financier dont le placement permet de financer les activités directement ou par des dons à d'autres associations. Jadis limité aux fondations créées par des structures d'ESS (MAIF, MACIF, Chèque Déjeuner devenu Up, Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne ...), le champ a été étendu à toutes les fondations d'entreprises par la loi de 2014.

Quelques chiffres (Panorama de l'ESS en France, édition 2015, CN CRESS)

En France en 2013, l'INSEE recense 160 000 entreprises employeurs (7% du total des entreprises) gérant 220 000 établissements (9,5%). Ceux ci emploient 2 370 000 salariés (10,5%) soit 2 millions d'ETP (9,9%), distribuent 61 mds € de rémunération (8,5%) et produisent 100 mds d'€ de valeur ajoutée (6% du PIB)

Les associations : 154 000 entreprises, 185 000 éts, 1 850 000 salariés dont 1 540 000 ETP

Les coopératives : 8 500 entreprises, 26 400 éts, 309 000 salariés dont 290 000 ETP

Les mutuelles : 810 entreprises, 8 000 éts, 134 000 salariés dont 119 000 ETP

Les fondations : 474 entreprises, 1425 éts, 77 000 salariés dont 69 000 ETP

Bibliographie :

Alternatives Economiques, *L'entreprise*, Hors-série n° 079 - décembre 2008

Olivier Bouba-Olga, *L'économie de l'entreprise*, coll. Points, éd. Seuil, 2003.

Bernard Baudry, *Economie de la firme*, coll. Repère, éd. La Découverte, 2003.

Benjamin Coriat et Olivier Weinstein, *Les nouvelles théories de l'entreprise*, éd. LGF-Livre de poche, 1995.

Jean-François Draperi, *Les 20 formes juridiques de l'entreprise*, Ed. du Puits Fleuri, 2002

Jean-François Draperi, *L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale*, RECMA, Revue Internationale de l'Economie Sociale, n° 288, avril 2003

Isaac Getz, Brian M. Carney, « *Liberté & Cie* », *Quand la liberté des salariés fait le succès de l'entreprise*, Champs Flammarion.

Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, *Refonder l'entreprise*, Coédition Seuil-La République des idées, 2012

Société Internationale Jean-Baptiste Say, *Et Jean-Baptiste Say... créa l'Entrepreneur*, Peter Lang, Collection: Business and Innovation - volume 12, 2015